

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 janvier 2025

Le 30 janvier 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bruno BEAUDREY, Président, au siège de la CC2VV à Pays-de Clerval (25340).

La séance est ouverte à 18h45. Le quorum est atteint.

Présents : Bruno BEAUDREY (Etrappe), Nathalie BELZ (L'Isle sur le Doubs), Raymond BOBY (Bournois), Marie-Odile BONDENET (Accolans), Claude BOURIOT (L'Isle-sur-le-Doubs), Jacky BOUVARD (Trouvans), Christophe BOUVIER (Médière), Alexandre CHAILLET (Montussaint), Joseph CUENOT (Mésandans), Christian DROUVOT (Saint-Georges-Armont), Marie-Hélène EVRARD (Tallans), Olivier FAIVRE-PIERRET (Gondenans-les-Moulins), Pascal FALLOT (Rang), Marc FARINE (Roche-les-Clerval), Jeanne-Antide FELEZ (Lanthenans), Edwige GARRESSUS (Hyémondans), Nicolas GRUNEISEN (Cubry), Philippe JANUEL (Avilley), Gérard JOUILLEROT (Anteuil), Michel LAURENT (L'Isle-sur-le-Doubs), Martine LOHSE (L'Isle sur le Doubs), Pierre MAHON (Cubrial), Martine MARQUIS (Pays-de-Clerval), Virginie MAURIVARD (Cuse et Adrisans), Stéphanie PACCHIOLI (L'Isle sur le Doubs), Joëlle PAHIN (L'Isle-sur-le-Doubs), Olivier PERRIGUEY (Mancenans), Marie-Blanche PERNOT (Blussangeaux), Frédérique PETITJEAN (Branne), Alain ROTH (L'Isle-sur-le-Doubs), Cyril SIMONIN (Appenans), Emmanuel SPADETTO (Mondon), Laurent TOURTIER (L'Isle-sur-le-Doubs), Francis USARBARRENA (L'Isle-sur-le-Doubs), Jean-Claude VERMOT (Pays de Clerval), Marie-Pierre VERNAY (Pompierre sur Doubs), Fabrice VRILLACQ (Gémonval).

Absents excusés : Thierry CHIERICI (Tournans), Georges CONTEJEAN (Geney), Nathalie FRITSCH (Rognon), Michaël HUGONIOT (Arcey), Chantal JACQUEMIN (Arcey), Catherine LAIGNEAU (Désandans), Emmanuelle LAVILLE (Uzelle), Virginie MERCIOL (Marvelise), René MOREL (Pays-de-Clerval), Valérie ULMANN (Arcey).

Absents : André BOUVERET (Huanne-Montmartin), Martine COLLERY (Rougemont), Claude COURGEY (Rougemont), Sylvain DUBOIS (Romain), Séverine DUCROUX (Rougemont), Christophe DUPONT (Arcey), Michel EUVRARD (Fontaine-les-Clerval), Pierre FILET (Montagney-Servigney), Georges GARNIER (Pays de Clerval), Alain GIRARDOT (Gondenans-Montby), Michel GONIN (Viethorey), Annie GROSJEAN (Nans), Rodney HEDIN (Abbenans), Nathalie PARENT (Sourans), André PARROT (Désandans), Pierre PEGEOT (La Prétière), Victorien PIEGELIN (Gouhelans), Marie-Sophie POFILET (L'Isle sur le Doubs), Thierry SALVI (Rougemont), Serge TAILLARD (L'Hôpital saint Lieffroy), Jean-Pierre VAILLET (Puessans).

Absents représentés : Albéric CHOPARD (Soye), pouvoir à Cyril SIMONIN ; Marc-André DODIVERS (Blussans), pouvoir à Edwige GARRESSUS ; François HERMOSILLA (Faimbe), pouvoir à Laurent TOURTIER ; Claude HUEBER (Onans), pouvoir à Olivier PERRIGUEY ; Alain PASTEUR (Arcey), pouvoir à Bruno BEAUDREY ; Marcel SALLES (Anteuil) pouvoir à Gérard JOUILLEROT,

Absents suppléés : Pierre RUPP (Fontenelle-Montby), représenté par son suppléant Raphaël BOUZIANE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée secrétaire de séance, Nathalie BELZ, parmi les membres du conseil communautaire.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 5 décembre 2024

M. Bruno BEAUDREY, Président, rappelle les points traités lors du Conseil Communautaire réuni le 05 décembre 2024 et, en l'absence de remarques, considère le procès-verbal adopté à l'unanimité.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

PREAMBULE

Décisions du Président dans le cadre de ses délégations pour les mois de janvier 2025.

- 1) Convention de partenariat avec le PETR – Maison de l'Habitat du Doubs pour 2025
- 2) Maison de Santé de Rougemont : travaux de réhabilitation
- 3) Autorisation au Président pour dépôt du permis d'aménager de l'extension de la ZA de Rang
- 4) Vote des AC définitives 2024 (rectificatif)
- 5) Régie eau et assainissement : Conventionnement avec le SYDED – extension de réseau secteur Branne
- 6) Régie eau et assainissement : Conventionnement avec le SYDED – extension de réseau secteur Rougemont
- 7) Gémapi : Nomination d'un VP au Copil « Extension Zone Natura 2000 »
- 8) Mise en place du dispositif « Réseau Sport Santé » sur le territoire
- 9) Ouverture d'une Agence Postale Intercommunale à l'Isle sur le Doubs
- 10) RH : Créations et suppressions de postes et validation du tableau des effectifs au 01/01/2025
- 11) RH : Validation du nouvel organigramme de la CC2VV
- 12) RH : Validation du Règlement Intérieur de la CC2VV

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le président informe l'assemblée qu'en raison d'un problème de transmission informatique des invitations, bon nombre d'entreprises étaient absentes de la cérémonie des vœux de la CC2VV le 16 janvier, ce qui est particulièrement regrettable. Il indique que des mesures seront prises l'an prochain afin que ce désagrément ne se reproduise pas.

Emmanuel SPADETTO, Vice-Président en charge du cycle de l'eau, apporte une réponse à l'intervention de Monsieur MOREL lors du dernier Conseil Communautaire :

Déroulé détaillé de l'intervention par les techniciens de la Régie présents :

11h00 : Appel du paysan pour signaler la fuite dans un regard

12h00 : Laurent et Kevin, en binôme ce jour-là, pour recherche de fuite + pompage bêche hyémondans, 1 seul camion, camion de Laurent garé à Rang (de mes yeux vu)) vont sur place.

12h15 : Laurent appelle le Chef d'exploitation (Fuite sur réducteur de pression avant compteur sur Te Vanne DN40 – ce dernier lui conseille d'appeler l'entreprise Dodivers (pour pièces + phasage réparation)

13h00 : Le Chef d'exploitation appelle Laurent pour savoir si c'est vu avec les Dodivers ? Il indique que l'employé de l'entreprise DODIVERS vient à 13h30. On lui demande s'il peut faire seul ? Il demande au Chef d'exploitation de se rendre sur place.

13h30 : On se retrouve sur la stabulation avec Laurent qui a pris son véhicule pour poursuite de l'activité de l'après-midi, Kevin, venu mettre un coup de pompe rapidement avant son retour sur Rougemont suite aux détections et le Chef d'exploitation pour voir avec les pièces. (3 véhicules + Dodivers). On trouve une solution, on explique à l'exploitant, M. Morel, que nous gérons la réparation de la fuite (pour le jeudi) et que nous prenons en charge financièrement la pose d'un nouveau réducteur de pression sur sa partie privée (facture Dodivers 748 €HT) dans l'idée qu'il ne soit pas obligé de faire intervenir un plombier.

PREAMBULE :

Décisions du Président dans le cadre de ses délégations pour le mois de janvier 2025.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : 30/01/2025		RAPPORT N° 2025/01		janv-25	
Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation					
Thème	Date de décision	Document	Tiers	Désignation	Montant
Gestion des emprunts					
Marchés publics, avenants et conventions financières de moins de 40 000 € ht	02/01/2025	Devis	AMP	Contrat de suivi STEP de Soye, Rang, Anteuil et Rougemont	5 760 € TTC
	15/01/2025	Devis	IP France	Régie : contrat de maintenance 2025 télégestion et supervision	16 176.00 € HT
	15/01/2025	Devis	RB HYDRO ENVIRONNEMENT	Régie : révision périmètres de protection puits AEP de Crignolles à Mancenans	5 040.00 € TTC
	23/01/2025	Devis	L'Imprimeur Simon	8 500 bulletins intercommunaux	3 076.00 € HT
	02/01/2025	Devis	ERC Biodiversité	Etudes préliminaires biodiversité ZA Rang	2 500.00 € HT
	02/01/2025	Devis	Cabinet REILE	Devis infiltration en grand ZA Rang	1 150.00 € HT
	10/01/2025	Devis	PERRIGUEY TP	Devis mise à disposition pelle à chenilles ZA Rang	900.00 € HT
	23/01/2025	Avis d'audience	TA Besançon	Marchés - requête indemnitaire pour le paiement du décompte général concernant l'exécution des travaux du lot n°4 dans le cadre de la construction de l'équipement sportif du secteur d'Arcey.	
Actions en justice					
Réalisation de lignes de trésorerie en deçà de 1 000 000 €					
Documents d'organisation des ressources humaines					
Dépôt de demandes de subventions					
		Demande en ligne	Etat	Demande de DETR dans le cadre du projet d'extension de la ZA de Rang	
Signature de conventions entre la CC2VV et ses communes ou tout organisme public, parapublic ou privé					
	02/01/2025	Convention	AFCT	Mise à disposition d'un local à l'Isle sur le Doubs pour 2025	

2025-01-01

Validation des Attributions de Compensation définitives 2024
(annule et remplace la délibération n° 2024-12-08 du 05/12/2024)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 35,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération n° 2024/04/27 en date du 11 avril 2024 approuvant le montant des attributions de compensation provisoires,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes verse à ses communes membres une attribution de compensation de droit commun.

Il rappelle également la possibilité, par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, de la fixation libre d'attributions de compensation.

Pour les Attributions de Compensations de Droit Commun, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les charges transférées entre communes et communautés de communes.

Aucun transfert de compétence n'ayant été opéré en 2024, il n'y a pas nécessité d'une évaluation de transfert de charges et donc pas d'obligation pour la CLECT de fournir un rapport cette année.

Le Président rappelle les différentes situations générant des propositions d'AC dérogatoires pour les communes de la CC2VV, validées lors des exercices précédents et ne faisant pas appel à une nouvelle approbation du Conseil Communautaire :

- Revenus fiscaux professionnels éoliens ;
- Réorganisation du service « secrétariat comptabilité » des communes
- Création du Relais Petite Enfance à l'Isle-sur-le-Doubs
- Création Espaces France Services / Agences Postales Intercommunales

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, et après en avoir délibéré :

- **ARRÊTE les montants des attributions de compensation définitives pour 2024 et des modalités de reversements de celles-ci aux communes membres telles que présentées dans la pièce annexe,**
- **AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Délibération adoptée avec :

Votants : 44

Exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

2025-01-02

Convention de partenariat 2025 et 2026 avec le PETR du Doubs central :

Animations et mise en place des permanences décentralisées de la Maison de l'Habitat du Doubs

Il est rappelé les éléments suivants :

Depuis octobre 2016, le PETR a mis en place, avec les communautés de communes, un partenariat avec la Maison de l'Habitat du Doubs (MHD - Anciennement ADIL du Doubs et CAUE).

Ce partenariat consiste à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, d'information et de conseils des particuliers et des professionnels du bâtiment sur des questions d'habitat.

Les bilans annuels de ce dispositif montrent tout l'intérêt de ce partenariat qui répond à un besoin des habitants. Fort de cette dynamique, le PETR et les communautés de communes souhaitent maintenir un partenariat avec la MHD. Une nouvelle convention est donc proposée pour fixer les modalités du dispositif pour 2025 et 2026.

Cette nouvelle convention s'inscrit en outre dans la mise en place du pacte territorial déployé par le Conseil Départemental du Doubs

Le PETR du Doubs central conventionne avec la MHD pour assurer des actions d'animation, de communication et de conseil. La poursuite du partenariat en 2025 et 2026 a pour objectif de réaliser de nouvelles actions définies dans la convention et ainsi de maintenir des permanences de proximités réparties sur le territoire du Doubs central avec l'apport de conseils techniques et financiers d'un juriste, d'un conseiller en architecture et aménagement ou d'un conseiller en rénovation énergétique.

Le PETR conventionne avec les communautés de communes pour assurer la mise en œuvre du dispositif.

Cette convention a pour objectif de définir les engagements respectifs des parties. Elle doit permettre d'assurer la bonne réalisation des animations et des permanences ainsi que son financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **Accepte que le PETR mandate la Maison de l'Habitat du Doubs pour poursuivre cette opération conformément à la convention,**
- **Accepte les termes de la convention de partenariat avec le PETR dont un modèle est annexé à la présente délibération,**
- **Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec le PETR du Doubs central,**
- **Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de l'opération**
- **Décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de l'opération et inscrite dans la convention seront imputées sur les budgets des exercices correspondants.**

Délibération adoptée avec :

Votants : 44

Exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

2025-01-03

Maison de Santé de Rougemont : Travaux d'aménagement

Martine MARQUIS, vice-présidente en charge de la santé, informe l'assemblée que, suite à la Commission Santé du 7 janvier 2025, les professionnels de santé ont exprimé auprès de la CC2VV le besoin de faire effectuer certains aménagements dans la Maison de Santé de Rougemont.

Les demandes d'aménagement portent sur :

- ✓ La réintégration d'un studio de fonction pour les stagiaires et les médecins de garde,
- ✓ La création d'une nouvelle salle d'attente en complément de l'existante, devenue trop petite avec l'arrivée de nouveaux praticiens,
- ✓ La rénovation des cellules (ex-ADMR), incluant impérativement l'installation d'un point d'eau, conformément aux exigences de la profession médicale.

➤ **Discussion / réaction :**

- *Virginie MAURIVARD demande où va se trouver le studio destiné aux stagiaires ?
Martine MARQUIS lui indique que le studio sera installé au sein de la maison médicale.*
- *Joseph CUENOT demande quand seront organisées des réunions par le service Habitat de la Communauté de Communes, comme cela avait été prévu ?
Martine MARQUIS répond que cela se fera s'il y a plusieurs sollicitations de communes dans le même secteur.
Monsieur TERVEL se déplacera sur le territoire. Il recevra les administrés lors de ces différentes permanences.*
- *Edwige GARRESSUS indique qu'il serait bien de refaire des flyers avec le calendrier de ces permanences afin qu'ils soient distribués dans les mairies.
Martine MARQUIS indique que de nouveaux flyers vont être effectivement distribués dans les mairies.*

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **Autorise le Président à solliciter des entreprises afin d'établir des devis pour ces différents travaux d'aménagement**

Délibération adoptée avec :

Votants : 44

Exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

2025-01-04

Projet d'extension de la ZA de Rang : Autorisation au Président pour dépôt du permis d'aménager

Le Président rappelle à l'Assemblée le projet de création d'une extension sur la ZA de Rang.

Pour mener à bien ce projet, le dépôt d'un permis d'aménager est nécessaire.

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **Autorise le Président à effectuer toute démarche relative au dépôt de la demande de permis d'aménager ainsi qu'à signer toute pièce se rapportant au permis d'aménager en question**

Délibération adoptée avec :

Votants : 44

Exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Discussion / réaction :**

- *Le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu de la mairie de RANG une proposition de prix pour les parties commercialisables de l'extension de la zone.
Il demande à l'Assemblée si les élus sont d'accord pour voter ce point lors de la présente séance.*
- *Il précise à l'Assemblée qu'il y aura des indemnités d'éviction à verser à un agriculteur, il y aura des discussions avec la Mairie de RANG pour savoir qui prendra en charge ces frais.*

2025-01-04b

Projet d'extension de la ZA de Rang : Fixation des prix de ventes des surfaces commercialisées et de voirie

Le Président rappelle à l'Assemblée le projet de création d'une extension sur la ZA de Rang.

Des discussions ont été menées avec la commune de Rang, propriétaire des terrains, afin de déterminer les prix de vente à la CC2VV :

1. Des surfaces à commercialiser, à hauteur de 6.00 € HT/m²
2. Des voiries et espaces d'équipements, à hauteur de 2.00 € HT/m²

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **Accepte les prix de vente des parcelles situées sur le ZA de Rang et proposées par le conseil municipal, à savoir :**

. **6.00 € HT/m2 pour les surfaces à commercialiser** (les surfaces correspondantes seront délimitées par le géomètre au moment de la vente des terrains ; le prix de vente sera versé au fur et à mesure de l'acquisition des terrains à la commune de Rang)

. **2.00 € HT/m2 pour les voiries et espaces d'équipements** (d'une surface approximative d'1,5 ha, à redéfinir en fonction des surfaces recalculées de talus et voiries, surfaces boisées, bassin de rétention, espace de sécurité incendie ; le prix de vente de ces espaces sera versé en une seule fois).

Délibération adoptée avec :

Votants : 44

Exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

2025-01-05

Régie eau et assainissement : Conventonnement avec le SYDED pour la maitrise d'ouvrage et le financement d'une extension de réseau de distribution publique d'électricité au Champs d'Aveney et Gaillarde à BRANNE

Le vice-Président en charge du cycle de l'eau informe l'assemblée qu'il est envisagé de réaliser une extension du réseau de distribution d'électricité sous maîtrise d'ouvrage SYDED dans le but de supprimer le transformateur électrique privé de la station de pompage d'eau potable de la Commune de Branne afin d'alimenter la station.

Ces travaux comprendront également la création d'un nouveau branchement électrique réalisé par ENEDIS et la dépose de l'ancien transformateur.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant	Objet	Subvention esperée	%
ITESYA dépose du transformateur existant	7 725,88 €	SYDED	45 100,00 €	51,80%
ENEDIS Création de Branchement	16 116,42 €			
SYDED extension BT	59 081,00 €			
Divers et imprévus (5%)	4 146,17 €			
Total en € HT	87 069,47 €	Total subventions	45 100,00 €	51,80%
TVA 20%	17 413,89 €	Part CC2VV	41 969,47 €	40,00%
Total TTC	104 483,36 €			
		Total	87 069,47 €	83,33%

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'inscrire la dépense au budget de la collectivité (budget annexe Régie eau)
- De demander la réalisation de l'opération au SYDED
- D'autoriser le Président à signer la convention financière de cette opération
- D'autoriser le Président à signer tous documents et devis relatifs à ces travaux

Délibération adoptée avec :

Votants : 44

Exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

2025-01-06

Régie eau et assainissement : Conventionnement avec le SYDED pour la maîtrise d'ouvrage et le financement d'une extension de réseau de distribution publique d'électricité « Le Saucois », rue du Gros Gravier à ROUGEMONT

Le vice-président en charge du cycle de l'eau informe l'assemblée qu'il est envisagé de réaliser une extension du réseau de distribution d'électricité sous maîtrise d'ouvrage SYDED dans le but de supprimer le transformateur électrique privé de la station de pompage d'eau potable de la Commune de ROUGEMONT afin d'alimenter la station.

Ces travaux comprendront également la création d'un nouveau branchement électrique réalisé par ENEDIS et la dépose de l'ancien transformateur.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant	Objet	Subvention espérée	%
ITESYA dépose du transformateur existant	7 725,88 €	SYDED	43 800,00 €	54,28%
ENEDIS Création de Branchement	11 742,24 €			
SYDED extension BT	57 378,00 €			
Divers et imprévus (5%)	3 842,31 €			
Total en € HT	80 688,43 €	Total subventions	43 800,00 €	54,28%
TVA 20%	16 137,69 €	Part CC2VV	36 888,43 €	40,00%
Total TTC	96 826,11 €			
		Total	80 688,43 €	83,33%

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- D'inscrire la dépense au budget de la collectivité (budget annexe Régie eau)
- De demander la réalisation de l'opération au SYDED
- D'autoriser le Président à signer la convention financière de cette opération
- D'autoriser le Président à signer tous documents et devis relatifs à ces travaux

Délibération adoptée avec :

Votants : 44
 Exprimés : 44
 Pour : 44
 Contre : 0
 Abstention : 0

2025-01-07

GEMAPI : Désignation d'un vice-président au Comité de Pilotage « Extension de zone Natura 2000 – Moyenne Vallée du Doubs » suite à l'extension du périmètre

Lors du projet d'extension du site Natura 2000 « Moyenne Vallée du Doubs », plusieurs communes de la CC2VV ont accepté de rejoindre le périmètre.

L'EPTB Saône et Doubs se propose de créer un nouveau poste de vice-présidence pour la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes afin de compléter l'équipe d'élus à la tête du COPIL (un Président et 2 vice-présidents, l'un représentant Grand Besançon Métropole et l'autre la Communauté de Communes Doubs Baumois).

Il est proposé la candidature de M. Emmanuel SPADETTO, vice-président en charge de la GEMAPI au sein de la CC2VV.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidatures au sein de l'assemblée.
Personne ne se porte candidat.

➤ **Discussion / réaction :**

- *Jean-Claude VERMOT demande si les communes situées entre BAUME-LES-DAMES et L'ISLE-SUR-LE-DOUBS et qui ont refusé d'être intégrées dans le site « NATURA 2000 » sont incluses dans cette nouvelle carte ? Sachant qu'il ne devait pas y avoir de discontinuité sur le territoire. Emmanuel SPADETTO répond que les 4 communes ne seront pas intégrées dans la nouvelle carte.*

L'exposé entendu et après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte la désignation de M. Emmanuel SPADETTO en tant que représentant de la CC2VV au sein du Comité de Pilotage du site « Natura 2000 Moyenne Vallée du Doubs »**
- **Charge le Président d'en informer l'EPTB Saône et Doubs**

Délibération adoptée avec :

Votants : 44

Exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

PRESENTATION DE L'EXTENSION DU PERIMETRE « NATURA 2000 » PAR LES SERVICES DE L'EPBT



E.P.T.B.
ÉTABLISSEMENT PUBLIC
territorial du bassin
saône & doubs



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-
COMTÉ



NATURA
2000
BOURGOGNE-
FRANCHE-
COMTÉ



NATURA 2000



Grand
Besançon
Métropole



Doubs
Saumois
Communauté de communes





NATURA 2000

«MOYENNE VALLÉE DU DOUBS»



Extension du périmètre N2000

CC des 2 Vallées Vertes

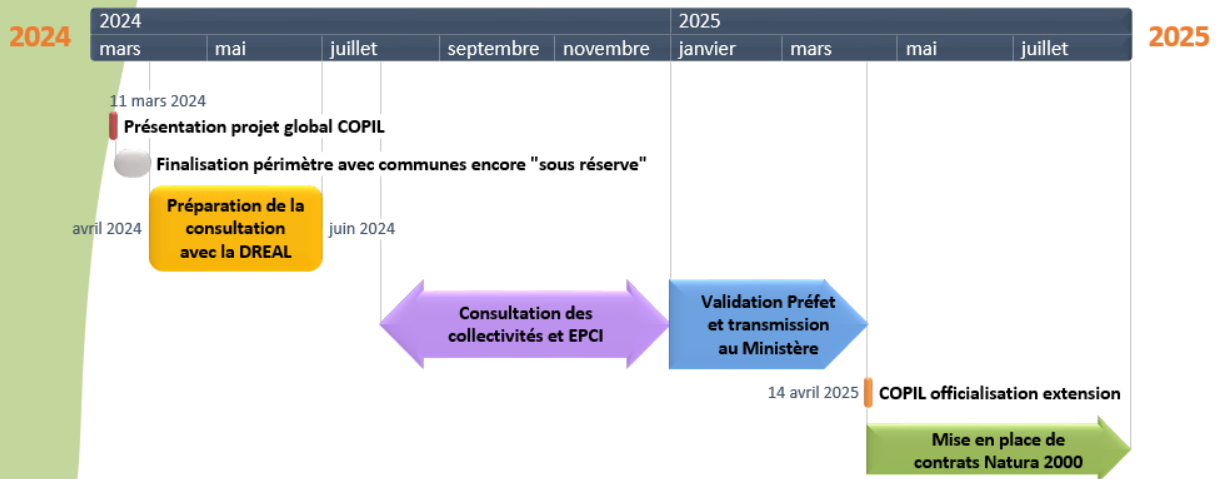





Démarche du projet d'extension

Démarche menée entre 2021 et 2024 :

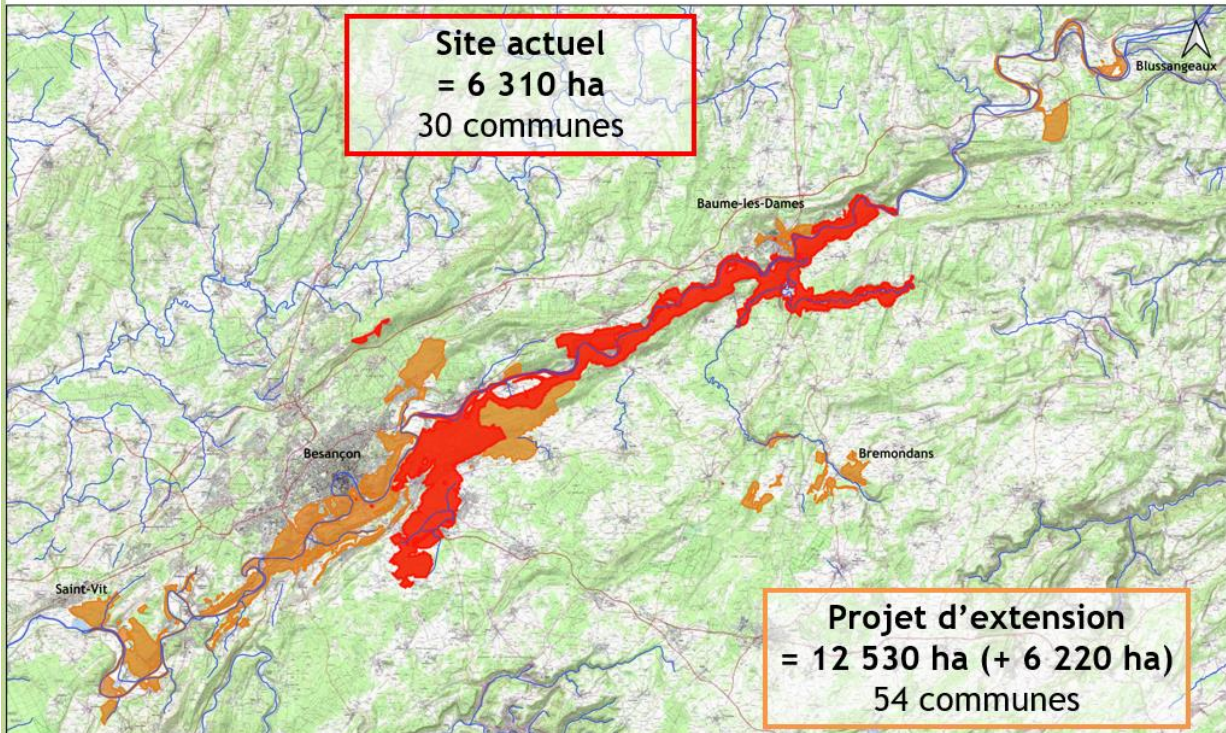
- Collecte des données naturalistes
- Elaboration d'un périmètre projet
- Concertation des communes et acteurs du territoire
- Co-construction d'un périmètre final présenté en COPIL



Le projet d'extension - version finale 2024

SITE NATURA 2000 MOYENNE VALLEE DU DOUBS

Périmètre du site



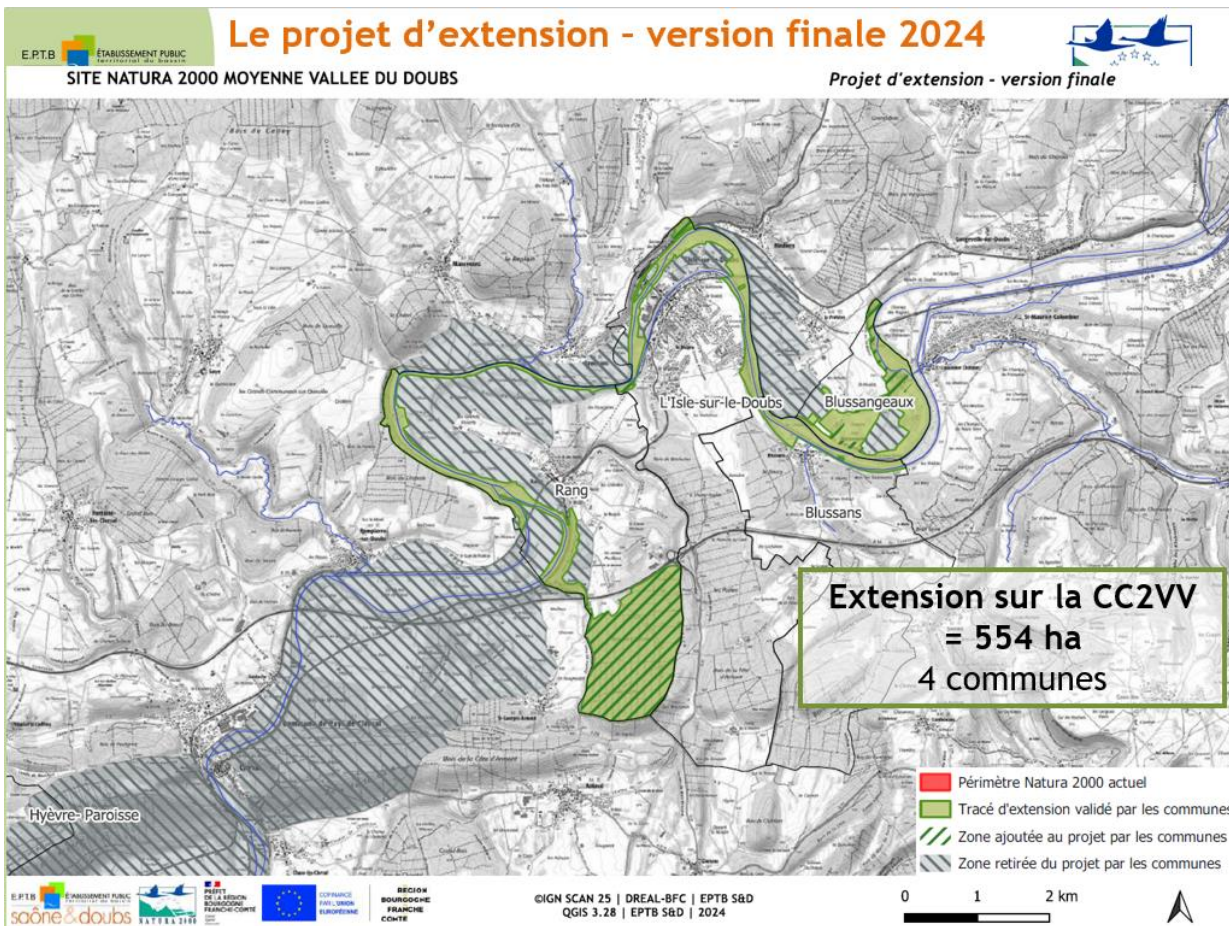
■ Périmètre Natura 2000 actuel ■ Périmètre Natura 2000 futur après extension

Le projet d'extension - version finale 2024



GBM – 27 communes	CCDB – 16 communes	CCPHD – 5 communes
DELUZ	ADAM-LÈS-PASSAVANT	BREMONDANS
AVANNE-AVENEY	BAUME-LES-DAMES	CHAUX-LES-PASSAVANT
BESANCON	CHAMPLIVE	EPENOUSE
BEURE	CUSANCE	GONSANS
BUSY	ESNANS	VILLERS-CHIEF
BYANS-SUR-DOUBS	FOURBANNE	
CHALEZE	GUILLOM-LES-BAINS	CCLL – 2 communes
CHALEZEULE	HYÈVRE-MAGNY	ABBANS-DESSOUS
FONTAIN	HYÈVRE-PAROISSE	LES-MONTS-RONDS
GENNES	LAISSÉY	
GRANDFONTAINE	OUGNEY-DOUVOT	CC2VV – 4 communes
LA VÈZE	PONT-LES-MOULINS	RANG
MONTFAUCON	ROULANS	L'ISLE SUR LE DOUBS
MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU	SAINT-JUAN	BLUSSANS
MORRE	SILLEY-BLÉFOND	BLUSSANGEAUX
NANCRAÏ	VILLERS-SAINT-MARTIN	
NOVILLARS		
OSSELLE-ROUTELE		
RANCENAY		
ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ		
ROSET-FLUANS		
SAINT-VIT		
SAÔNE		
THISE		
TORPES		
VAIRE		
VORGES-LES-PINS		

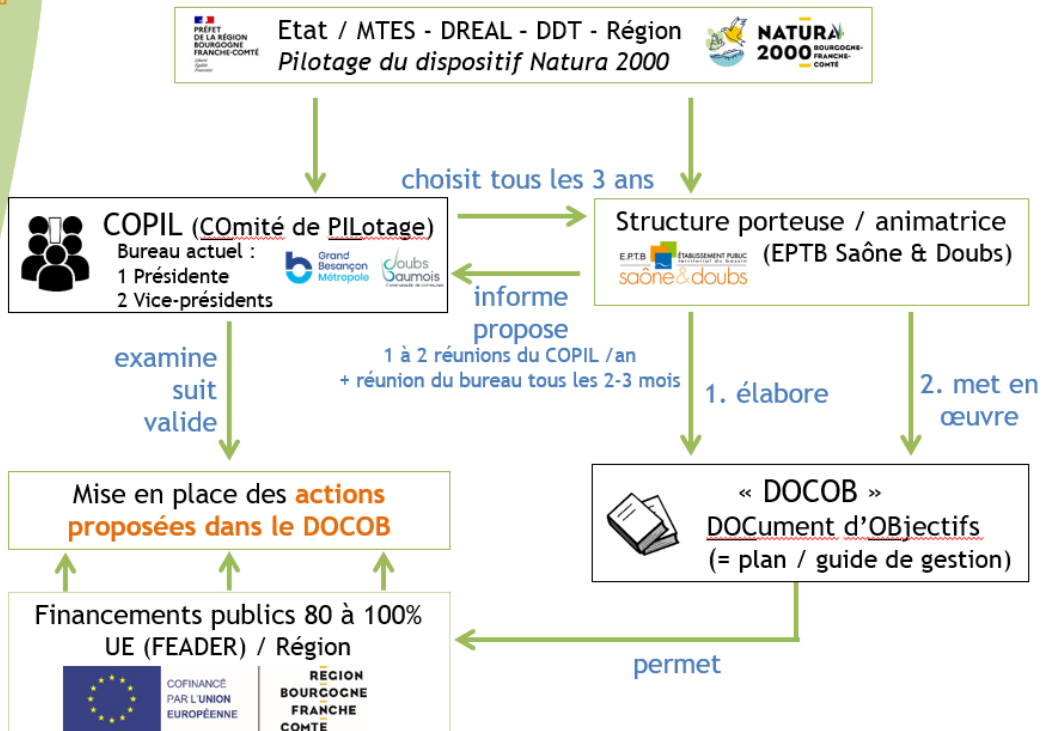
Légende
Commune site actuel
Commune site actuel + extension
Commune de l'extension



**Proposition de créer un nouveau poste
de vice-président.e pour la CC2VV
au sein du bureau du COPIL**

6

Election du
bureau tous
les 3 ans

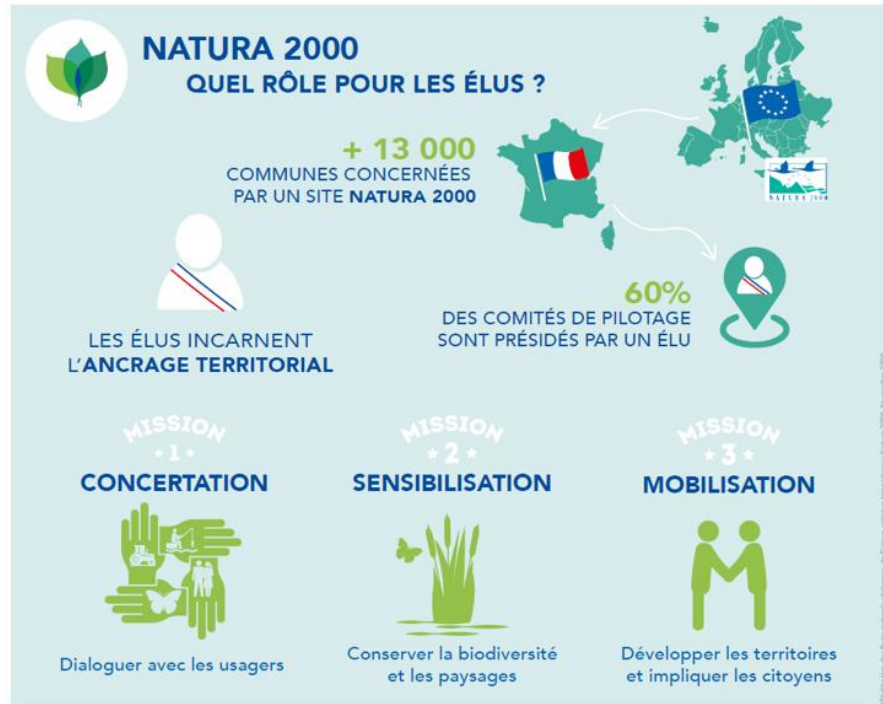


7

Election Président.e et Vice-président.e.s



Vote du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements tous les 3 ans



Contacts de l'animatrice



Morgane BIHAN, chargée de mission Natura 2000

morgane.bihan@eptb-saone-doubs.fr

Tél : 07 77 84 00 91

Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) Saône et Doubs

Antenne de Besançon

10 avenue Georges Clémenceau 25000 BESANCON

www.eptb-saone-doubs.fr



2025-01-08

Mise en place d'un dispositif « Réseau Sport Santé » sur notre territoire

Le PASS Sport et Santé est un dispositif pour améliorer sa santé grâce à la pratique d'une activité physique adaptée sur prescription médicale mais également intégrer des activités physiques et de loisir à des patients souffrants de pathologies chroniques.

L'objectif est de développer et renforcer la prescription de l'Activité Physique Adaptée (APA) à but thérapeutique sur notre territoire afin d'offrir aux bénéficiaires tous les avantages de ce dispositif.

Ce dispositif vise à accompagner les adultes « atteints d'une affection de longue durée ou d'une maladie chronique ou présentant des facteurs de risques ou en perte d'autonomie ».

Le PASS est un dispositif passerelle entre le milieu médical & le mouvement sportif car le patient est orienté vers un intervenant sport-santé qui exerce dans une structure sportive conventionnée.

L'intervenant APA prend en charge le bénéficiaire au sein d'un cours collectif (groupe de 6 à 10 personnes maxi) avec des objectifs personnalisés et une pédagogie différenciée, le tout encadré et suivi par le Réseau Sport Santé de notre secteur.

Les bénéficiaires du PASS sont soutenus financièrement sur leur cotisation annuelle :

- ✓ 50 % la première année
- ✓ 30% la deuxième année
- ✓ 10% pour les 3ème & 4ème années (*dans la limite de 100€ maxi/année*)

L'intervenant APA sur notre territoire est Jean-François TANGUY, qui a les prérequis pour cet encadrement. Il sera mis à disposition de la CC2VV par la commune de Pays de Clerval par le biais d'une convention entre les deux collectivités.

La vice-présidente explique à l'assemblée qu'il est envisageable de mettre en place cette activité dans un premier temps seulement sur Pays de Clerval et, en fonction de la demande, d'ajouter un autre lieu du territoire.

La commission Santé a émis un avis favorable à la mise en place d'un tel dispositif et a proposé un coût annuel de cotisation de 180 €.

Cette cotisation sera intégrée dans la régie de recettes « services à la population ».

L'exposé entendu et après délibération, le conseil communautaire :

- **Autorise le Président à signer une convention avec Le Réseau Sport Santé de Bourgogne-FC (*jointe à la présente délibération*)**

- Autorise le Président à signer une convention avec la commune de Pays-de-Clerval, pour la mise à disposition de l'intervenant APA
- Décide d'ajouter le tarif de cette cotisation, fixé à 180 €, à la Régie de recettes « Services à la Population »

Délibération adoptée avec :

Votants : 44

Exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

2025-01-09

Ouverture d'une Agence Postale Intercommunale à l'Isle sur le Doubs

Suite à l'abandon du projet du Bâtiment 1911 et afin de pallier aux problèmes que rencontre actuellement le Bureau de Poste de L'Isle-sur-le-Doubs (Accessibilité, Fermetures fréquentes, Accueil...), il est proposé d'ouvrir au sein de l'Espace France Services de l'Isle sur le Doubs, une Agence Postale Intercommunale, pour une durée de 24 heures hebdomadaires, du Lundi au Vendredi, à compter de Mai 2025, avec recrutement d'un agent dédié à ce service.

➤ **Discussion / réaction :**

- *Jean-Claude VERMOT demande si LA POSTE prend tout en charge (le matériel informatique, le personnel, etc.).*
Stéphanie PACCHIOLI répond que non, c'est la Communauté de Communes qui prend en charge cela. Par contre, elle précise que les nouvelles conventions avec LA POSTE ne se font plus sur 18 ans mais sur 9 ans.

L'exposé entendu et après délibération, le conseil communautaire :

- Autorise l'ouverture d'une Agence Postale Intercommunale au sein de l'Espace France Services à l'Isle sur le Doubs, aux conditions susvisées.
- Autorise le Président à signer une convention avec la Poste et tout document en lien avec cette décision.

Délibération adoptée avec :

Votants : 44

Exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

2025-01-10

Créations et suppressions de postes – Validation du tableau des effectifs au 01/01/2025**Le Président rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 7 décembre 2023.

Considérant la nécessité de faire évoluer ce tableau en prenant en compte les mouvements intervenus depuis cette date (recrutements, départs d'agents, mutations, changements de grades),

Le Président propose à l'assemblée, les créations et suppressions de postes suivants :FILIERE ADMINISTRATIVE :

- a) Suite à la revalorisation des postes de secrétaires générales de mairie, il est nécessaire de créer 2 postes de rédacteurs à temps complet, à compter du 01/03/2025.
- b) Suite à l'avancement de grade d'un agent, il est nécessaire de créer un poste de Rédacteur Principal de 1ère classe à temps complet, à compter du 01/02/2025.
- c) Suite au recrutement d'un agent d'accueil, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif à temps plein à compter du 21/11/2024
- d) Suite au recrutement d'un agent comptable, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif à temps plein à compter du 06/01/2025

FILIERE TECHNIQUE :

- e) Suite au départ d'un agent d'entretien, il est nécessaire de supprimer un poste d'adjoint technique à 26 heures
- f) Suite au recrutement d'un agent d'exploitation AC/ANC, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à temps plein, au 01/10/2024
- g) Suite aux avancements de grade 2025, il est nécessaire de créer 2 postes d'Adjoints techniques principaux de 2ème classe à temps plein, un au 01/03/2025 et le second à compter du 15/11/2025.

Il est donc proposé à l'assemblée un tableau des effectifs au 1er janvier 2025, intégrant les ouvertures et fermetures de poste ayant eu lieu depuis cette date.

Filière	Cadre d'emploi	Grade	durée de travail	Nombre	nouvel état
Administrative	Attachés territoriaux	Attaché principal	35	1	vacant
		Attaché	35	2 (1 NT)	1 non pourvu, 1 pourvu
	Contractuel de droit public	Chargé de mission (Attaché)	35	2 (NT)	1 pourvu et 1 vacant
	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe	35	1	pourvu
		Rédacteur principal de 2ème classe	35	3 (2 NT)	pourvus
		Rédacteur	35	2 (1NT)	pourvus
	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	35	7	pourvus
		Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	35	3 (1 NT)	pourvus
		Adjoint Administratif	35	12 (4 NT)	2 non pourvus
		Adjoint Administratif	31,5	1	pourvu
Adjoint Administratif		24	4	pourvus	
Animation	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint d'Animation	35	1	1 disponibilité
Technique	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur	35	1 (NT)	pourvu
	Agents de maîtrise territorial	Agent de maîtrise	35	1	pourvu
	Techniciens territoriaux	Technicien Principal de 2ème classe	35	1	pourvu
		Technicien	35	1	vacant
	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint Technique Principal 1ère Classe	35	2	1 pourvu et 1 vacant
		Adjoint Technique Principal de 2ème classe	7	1	pourvu
		Adjoint Technique	35	5 (1 NT)	pourvus
		Adjoint technique	28	1	pourvu
	Adjoint Technique	4,5	1	à pourvoir	
Médico sociale	Éducateurs territoriaux de jeunes enfants	EJE de classe exceptionnelle	35	1	pourvu

L'Assemblée, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées et valide le tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2025.

Délibération adoptée avec :

Votants : 44

Exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Le Président informe l'Assemblée que le point « Validation du nouvel organigramme » est repoussé à une séance ultérieure.

2025-01-11

Validation du Règlement Intérieur de la collectivité

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 176/2017 du 7 décembre 2017 portant validation du règlement intérieur du personnel,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 21 janvier 2025,

Considérant la nécessité pour la collectivité de se doter d'un règlement commun s'appliquant à l'ensemble du personnel précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement de ses services,

Considérant que le projet de règlement intérieur soumis à l'examen des instances paritaires a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière :

1. d'organisation du travail
2. d'hygiène et de sécurité
3. de règles de vie dans la collectivité
4. de gestion du personnel
5. de discipline
6. de mise en œuvre du règlement

Considérant la nécessité de faire évoluer le Règlement Intérieur de la CC2VV avec la mise en place d'un règlement du régime d'astreintes,

L'Assemblée, après en avoir délibéré,

- ✓ **Adopte le nouveau règlement intérieur de la collectivité, comprenant le règlement des astreintes (consultable en Communauté de Communes).**
- ✓ **Donne tout pouvoir à l'autorité territoriale pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Délibération adoptée avec :

Votants : 44

Exprimés : 44

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

PRESENTATION DU CLS PAR MARTINE MARQUIS, VICE-PRESIDENTE EN CHARGE DU DOSSIER

Contrat Local de Santé du Doubs central



Conseil communautaire – 30 janvier 2025

64

QU'EST-CE QU'UN CLS ?

Le **Contrat Local de Santé** (CLS) est la concrétisation d'une **stratégie commune** portée par l'Agence Régionale de Santé et une collectivité pour mieux répondre **aux besoins de santé de la population d'un territoire**



Une démarche **portée par plusieurs partenaires**

- Les acteurs de la santé : professionnels de santé, structure de santé, secteur médico-sociale
- Les acteurs d'un territoire : action sociale, éducation, petite enfance, emploi, environnement, les collectivités territoriales...
- Les opérateurs en prévention et promotion de la santé



Conseil communautaire – 30 janvier 2025

65

QUELLE EST LA STRATÉGIE DU CLS DU DOUBS CENTRAL ?



66

PERSONNES AGÉES – NOTRE PARTENARIAT AVEC LA MUTUALITÉ FRANÇAISE

Une population vieillissante qu'il faut garder en bonne santé



Des ateliers collectifs sur différentes thématiques proposées aux personnes de plus de 60 ans sur plusieurs séances

Nutrition – Sommeil – Force et Forme – Equilibre – Mémoire – Habitat - Conduite

Et maintenant le sport sur Ordonnance avec le réseau Sport Santé BFC



Conseil communautaire – 30 janvier 2025

67

PREVENTION JEUNESSE – NOTRE PARTENARIAT AVEC PROMOTION SANTÉ

Une jeunesse avec une santé à préserver

Des actions de prévention sur diverses thématiques

A destination des publics encadrant les jeunes (animateurs périscolaires, animateurs relais petite enfance, équipe pédagogique de l'Education nationale, ...)



Formation sur les compétences psycho-sociales

Présentation de l'outil vie affective et sexuelle du Pass'santé Jeunes et le Pass'Sport Forme en partenariat avec le RÉPPOP BFC



L'application développée par la Région, We Care, pour le bien-être mental

Prévention des addictions avec notamment les Maraudes du Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (C.A.A.R.U.D)



Conseil communautaire – 30 janvier 2025

SANTÉ MENTALE – LES SEMAINES D'INFORMATION SUR LA SANTÉ MENTALE

Prendre soin de soi et de sa santé mentale



Deux semaines au mois d'octobre pour parler de santé mentale sur le territoire

Actions ludiques : spectacles, ciné-débat, tables de lecture, etc.



Conseil communautaire – 30 janvier 2025

69

SANTÉ MENTALE – FORMATION PREMIERS SECOURS EN SANTE MENTALE

Prendre soin de soi et des autres

Aider quelqu'un qui ne va pas bien, ça s'apprend.
Devenez secouriste en santé mentale



Deux journées de formation

Tout public : animateurs jeunesse, agents des CCAS, agents des Maisons France Services, agents d'accueil des collectivités, **élus**, ...



Conseil communautaire – 30 janvier 2025

70

SANTÉ ENVIRONNEMENT – URBANISME FAVORABLE A LA SANTE

Urbanisme –santé – adaptation au changement climatique

Création d'un outil d'aide à la décision à destination des collectivités pour leurs projets d'aménagements

Objectifs : faire que ces aménagements soient adaptés au changement climatique et soient favorable à la santé

Fin 2025



Conseil communautaire – 30 janvier 2025

71

- **Sandrine CHALOT, Directrice Générale des Services, informe l'Assemblée :**
- **Du départ d'Elie PERNOT, Responsable du service tourisme, promotion du patrimoine et communication à partir de début avril (en disponibilité pour un an).
Un recrutement est en cours pour le remplacer.**
- **Une organisation a été trouvée pour assurer le secrétariat des communes en l'absence de Monsieur BARTHOD afin de limiter les perturbations pour les mairies.**

- Une remplaçante intégrera la collectivité à compter du 3 février 2025 pour le remplacement de la secrétaire de direction qui partira en retraite d'ici quelques mois.

PRESENTATION DU SUIVI DES FONDS DE CONCOURS PAR CHRISTOPHE BOUVIER, VICE-PRESIDENT AUX FINANCES

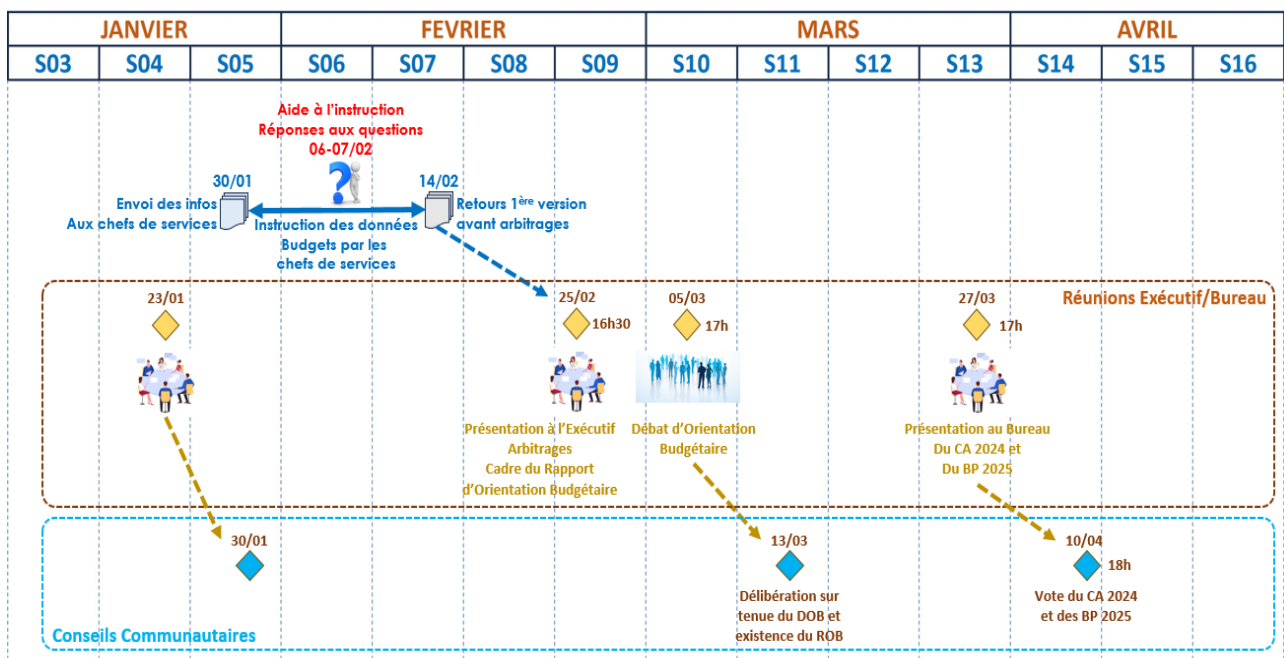
Dossier n°	Commune	Mandat	Projet	Date de la dde	Montant maxi accordé en CC	Etat Avancement	Passé en CC	Délibération n°	Date prév. fin de travaux	Date versé	Montant réel versé	Divers
001	L'ISLE-SUR-LE-DOUBS	2020 - 2026	Réhabilitation Halle aux Grains	23/11/2023	150 000,00 €	Délibéré	30/05/2024	2024 05 04	2024	24/09/2024	150 000,00 €	Non traité par Peggy
002	MESANDANS	2020 - 2026	Rénovation de la Fontaine, la Chapelle et des locaux annexes avec aménagements du centre bourg et création d'un aire de jeux	10/04/2024	83 744,00 €	Délibéré	05/12/2024	2024 10 03	2026			1 ^{er} montant délibéré 40 594€ (2024-10-03 du 31/10/24) revu suite à DETR 20%
003	HYEMONDANS	2020 - 2026	Réhabilitation ancienne mairie + logement			Att.éléments						
004	MANCENANS	2020 - 2026	Réhabilitation boulangerie	31/05/2024	17 645,00 €	Délibéré	05/12/2024	2024 12 09	2024	En cours	13 647,00 €	Attente retour compta sur la date de versement - Dde faite le 19/12/24
005	PAYS-DE-CLERVAL	2020 - 2026	Création Maison de Santé	31/10/2024	123 500,00 €	Délibéré	05/12/2024	2024 12 10	2026			
006	CUBRIAL	2020 - 2026	Réhabilitation cimetière	21/11/2024		Att.éléments			2025			
007												
008												

Le Vice-Président indique qu'il manque quelques dossiers récemment reçus.

Une réunion sera reprogrammée prochainement pour des arbitrages sur ces nouveaux dossiers.

PRESENTATION DU FUTUR CALENDRIER BUDGETAIRE PAR CHRISTOPHE BOUVIER, VICE-PRESIDENT AUX FINANCES

Calendrier de construction budgétaire 2025 – DOB



➤ **Le Président informe l'Assemblée des points suivants :**

- il indique qu'un rendez-vous en Préfecture est prévu le 10 mars prochain afin de faire le point sur les demandes de DETR.
- Il demande aux maires de fournir rapidement leurs dossiers de DETR afin qu'ils soient pris en compte lors de cette visite.
- Il informe l'Assemblée que le Conseil Départemental vient de voter son budget.
- La Présidente confirme que les aides PAC seront bien renouvelées.
- Le projet porté par le Département « SOS VILLAGE D'ENFANTS » va bientôt voir le jour sur la commune de l'ISLE-SUR-LE-DOUBS.
- Joseph CUENOT demande au Président s'il est possible que les élus du secteur de ROUGEMENT rencontrent la secrétaire générale du Département dans les mois qui viennent ?
- Madame la Sous-Préfète quittera ses fonctions fin février.

➤ **Intervention d'Emmanuel SPADETTO :**

- Il indique qu'il a suivi avec Jacky BOUVARD une réunion de l'ADAT concernant le RGPD.
- Il en ressort que les adresses « @gmail.com » des mairies sont peu sécurisées.
- Le Département (service ADAT) propose un accompagnement aux mairies pour créer des adresses avec un nom de domaine.
- Ce service est payant mais les adresses sont sécurisées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h15.

A Pays de Clerval, le 10 février 2025

Le secrétaire de séance,
Nathalie BELZ



Le Président de séance,
Bruno BEAUDREY

